

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DATE DE LA CFVU	21/01/2020
-----------------	------------

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION
CFVU_202_00121_06	CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT	Conseils de perfectionnement : Indicateurs et documents de synthèse	UNIVERSITE	La charte des conseils de perfectionnement des Licences, Licences professionnelles et Masters, la Grille type de compte-rendu des Conseils de Perfectionnement, la fiche type d'indicateurs, annexées est proposée à délibération des membres élus de la CFVU.	01/09/2020	-	27	Pour à l'unanimité des présents	La mesure est adoptée.

A poitiers le 21 janvier 2020

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

UNIVERSITE DE POITIERS

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

21.FEV.2020

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante :

www.telerecours.fr

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Direction des affaires juridiques

Charte des conseils de perfectionnement

Université de Poitiers

Cadre légal et législatif

À compter de l'année universitaire 2019-2020, dans le cadre de la mise en convergence de leurs offres de formation respectives et en application de l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations, l'université de Poitiers décide de doter chacun de ses diplômes de DUT, Licence, Licence professionnelle et Master d'un Conseil de perfectionnement.

À leur mesure, les Conseils de perfectionnement participent à la politique de pilotage des formations par l'université, ses composantes et ses équipes pédagogiques, notamment en termes d'évaluation et de démarche qualité.

Textes de références

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur, journal officiel du 1er février 2014 (**dénommé ci-après Accréditation**)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028543620&categorieLien=id>

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, journal officiel du 1er février 2014 (**dénommé Cadre CNF ci-après**)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028543525&categorieLien=id>

Arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master, journal officiel du 1er février 2014 (**dénommé Cahier des charges grade licence et master ci-après**)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028543641&categorieLien=id>

Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle, journal officiel du 4 juin 2014 (**dénommé Nomenclature LP ci-après**)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029039732&categorieLien=id>

Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle, journal officiel du 8 avril 2015

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/3/16/MENS1506420A/JO>

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence, journal officiel du 1er février 2014 (**dénommé Nomenclature licence ci-après**)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028543633&categorieLien=id>

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master, journal officiel du 1er février 2014 (**dénommé Nomenclature Master ci-après**)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028583174>

Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme nationale de licence (**dénommé arrêté licence ci-après**)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024457754>

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (**Dénommé Arrêté LP ci-après**)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481&categorieLien=id>

Objet de la Charte

La présente Charte, mis au vote à la CFVU du 12/12/ 2019, vise à préciser les périmètres d'intervention des Conseils de perfectionnement, leurs missions, leur composition et leurs modalités de fonctionnement.

Périmètre des Conseils de perfectionnement

Le périmètre retenu à l'université de Poitiers, pour la mise en place du conseil de perfectionnement, est celui de la mention. Dans des secteurs d'activité très proches, le niveau retenu peut être un regroupement de mention.

Une formation co-accréditée entre plusieurs établissements devra avoir un unique conseil de perfectionnement.

Une formation qui existe en formation initiale et formation continue devra avoir un seul conseil de perfectionnement composé par des enseignants qui interviennent dans les deux modalités d'enseignement du diplôme. Les formations MEEF devront également mettre en place un conseil de perfectionnement commun à tous les MEEF.

Les formations de Médecine ou Pharmacie sont soumises à un conseil de perfectionnement national.

Missions des Conseils de perfectionnement

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, ils contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Le Conseil de Perfectionnement a pour missions :

- d'assurer la cohérence de la formation avec les débouchés au sein du tissu socioéconomique (y compris les métiers de l'Enseignement et de la Recherche)
- d'améliorer les réseaux de contacts et activités entre les formations et entreprises
- de proposer une réflexion concernant les actions de développement de la formation continue, de la formation tout au long de la vie et de l'apprentissage;
- de proposer aux équipes pédagogiques des évolutions de la formation ;
- de contribuer à l'autoévaluation de la formation (exemple : enquêtes auprès des entreprises)

Outre ce bilan, le Conseil de perfectionnement reste un lieu d'échanges dans le but d'envisager des projets et des pistes d'améliorations ; il n'est cependant que consultatif.

Constitution et composition des Conseils de perfectionnement

CNF

Art. 5. – Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel [...]. Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation.

Art. 8. – « Des représentants du monde socioprofessionnel sont associés à la conception et à l'évaluation des formations et participent aux enseignements dans les conditions prévues à l'article L.611-2 du code de l'éducation.

Art. 11. – [...] Les conseils de perfectionnement veillent à ce que la répartition des crédits ECTS au sein de chaque parcours type de formation soit en accords avec les objectifs de formation. »

A l'université de Poitiers, les conseils de perfectionnement doivent veiller à respecter un équilibre entre les enseignants et enseignants chercheurs de l'équipe pédagogique de la mention concernée et les membres extérieurs. Cet équilibre n'est pas obligatoire pour les Licences Générales. Un membre extérieur doit être neutre, il ne doit donc pas intervenir dans la formation.

Les membres sont cooptés, sans durée déterminée.

La constitution d'un conseil de perfectionnement varie selon le niveau du diplôme. Il est piloté par le responsable de mention et éventuellement par un membre extérieur à l'établissement porteur.

Composition des Conseils de perfectionnement

🔗 Le conseil de Perfectionnement de la Licence Professionnelle

Les membres de l'Université sont :

- le responsable de la mention
- le(s) responsable(s) de parcours
- le(s) responsable(s) de la mention de Licence générale associée(s) à la licence professionnelle
- au moins un personnel BIATSS en contact avec les étudiants de la formation et/ou le public FTLV
- les représentants étudiants

Les membres extérieurs peuvent être issus du monde économique ou associatif, de structures d'aide à l'insertion et de collectivités territoriales. Il peut s'agir d'anciens diplômés en activité.

🔗 Le conseil de Perfectionnement de la Licence Générale

Les membres de l'université :

- le(s) responsable(s) de la mention
- le(s) responsables de parcours(s)
- les responsables d'année
- Le(s) responsables de mention(s) de master associée(s) à la licence

- un personnel BIATSS en contact avec les étudiants de la Mention et/ le public FTLV
- les représentants étudiants
- les représentants de Licences pro et master liés à la licence générale, le cas échéant

Les membres extérieurs peuvent être issus du monde économique ou associatif, de structures d'aide à l'insertion et de collectivités territoriales. Il peut s'agir d'anciens diplômés en activité. Ils peuvent être aussi des représentants du secondaire (enseignants de lycée) et des enseignants du domaine disciplinaire d'autres universités

↳ **Le conseil de Perfectionnement du Master**

Les membres de l'Université sont :

- le responsable de la mention
- le(s) responsable(s) de parcours
- le responsable du (des) laboratoire(s) ou son représentant
- un personnel BIATSS en contact avec les étudiants de la formation et/ le public FTLV
- les représentants étudiants

Les membres extérieurs peuvent être issus du monde économique ou associatif, de structures d'aide à l'insertion et de collectivités territoriales. Il peut s'agir aussi de représentants de de laboratoire de recherche, enseignants-chercheurs d'une autre université, anciens diplômés en activité.

Modalités de fonctionnement des Conseils de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement se réunit dans sa formation plénière 1 fois par an au minimum. Si cela s'avère nécessaire des sous-commissions composées de membres internes pourront se réunir plus fréquemment pour mener des travaux préparatoires. Les étudiants seront invités à participer aux travaux préparatoires.

Pour alimenter le travail et la réflexion du Conseil de perfectionnement, ses membres reçoivent à l'avance une série de documents, collectés par l'équipe pédagogique et, pour certains, issus des services centraux de l'université ou des composantes de rattachement (textes réglementaires, fiches RNCP). Ils reçoivent au minimum : tableaux d'indicateurs, comptes rendus d'activités liées au(x) diplôme(x) concerné(s), évaluation de la formation par les étudiants ...

Chaque séance donne lieu à un compte rendu, (***une grille de compte-rendu est proposée***) adressé dans les meilleurs délais aux membres du Conseil, à l'ensemble de l'équipe pédagogique du (ou des) diplôme(s) concerné(s), au(x) directeur(s) de la (ou des) composantes de rattachement. Une copie de ce compte rendu est adressée au vice-président de la CFVU, afin qu'il puisse, une fois par an, présenter à la Commission de la Formation et de la vie universitaire, une synthèse de ces comptes rendus.

Texte présenté à la CFVU du 21 janvier 2020.

Charte adoptée par la CFVU de l'Université de Poitiers le 21 janvier 2020

Grille de compte-rendu des Conseils de Perfectionnement - Proposition

Université de Poitiers

Ci-dessous un modèle de compte-rendu de réunion relative à **l'analyse des aspects pédagogiques**
dans le cadre du conseil de perfectionnement

Relevé de conclusion

Réunion du Conseil de perfectionnement

(Analyse des aspects pédagogiques) (Date)

Formation : ☐ Licence ☐ DUT ☐ Licence professionnelle ☐ Master

Mention :

Etaient présents :

Etaient excusés :

Ordre du jour :

Analyse des aspects pédagogiques de la formation autour des thèmes suivants :

- ☐ Les objectifs de la formation (en veillant à ce que la répartition des crédits ECTS au sein de chaque parcours type de formation soit en accord avec ces objectifs) ;
- ☐ Le recrutement ;
- ☐ L'organisation pédagogique ;
- ☐ Les résultats de l'évaluation de la formation (dont le bilan des stages et l'utilisation des TICE dans la pédagogie) ;
- ☐ La réussite des étudiants à la formation ;
- ☐ Le suivi de parcours et l'insertion professionnelle

Supports et données d'analyse :

- ☐ Maquette de la formation (répartition ECTS)
- ☐ Suivi du recrutement (indicateurs),
- ☐ Profil des inscrits (indicateurs),
- ☐ Les stages (indicateurs),
- ☐ Résultats des évaluations de la formation (indicateurs issus des enquêtes annuelles)
- ☐ Taux de réussite à la formation (indicateurs en cours de stabilisation)
- ☐ Suivi de parcours et de l'insertion professionnelle (indicateurs issus des enquêtes ministère)

Relevé de conclusions relatif à l'analyse des aspects pédagogiques - Proposition

Points traités	Constat / analyse des causes / analyse des risques	Plan d'action
☐ Objectif de la formation et programme pédagogique <i>Les objectifs visés par la formation (connaissances, compétences à acquérir) sont-ils atteints ?</i>		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Suivi du recrutement / des effectifs étudiants <i>Le recrutement est-il conforme à celui visé par la formation ?</i>		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Evaluation de la formation <i>Méthode / Résultats/ Analyse des résultats</i>		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Utilisation des TICE dans la pédagogie <i>Notamment pour les formations engagées dans la labellisation TICE</i>		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Bilan des stages <i>Exigence de l'arrêté du 22/01/2014*</i>		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Suivi du taux de réussite à la formation <i>Le taux de réussite est-il en adéquation avec les objectifs fixés par la formation ?</i>		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Suivi de parcours et de l'insertion professionnelle <i>Analyse quantitative et qualitative de l'insertion professionnelle (analyse de la dernière enquête IP)</i>		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
Synthèse à l'attention de : - la composante - la CFVU (VP et Bureau)		

Grille de compte-rendu des Conseils de Perfectionnement - Proposition

Université de Poitiers

Ci-dessous un modèle de compte-rendu de réunion relative à **l'analyse des aspects stratégiques**
dans le cadre du conseil de perfectionnement

Relevé de conclusion

Réunion du Conseil de perfectionnement

(Analyse des aspects stratégiques) (Date)

Formation : ☐ Licence ☐ DUT ☐ Licence professionnelle ☐ Master

Mention :

Etaient présents :

Etaient excusés :

Ordre du jour :

Analyse des aspects stratégiques de la formation autour des thèmes suivants :

- ☐ L'évolution du contexte réglementaire, ancrage territorial, ...
- ☐ L'évolution des formations en amont et en aval
- ☐ L'évolution de la profession (écoute des représentants du monde socio-professionnel pour identifier les attentes en termes de compétences)
- ☐ La prise en compte des axes stratégiques de l'établissement

Supports et données d'analyse :

- ☐ Compte-rendu du conseil de perfectionnement (aspects pédagogiques)
- ☐ Rapport d'autoévaluation de la formation
- ☐ Rapport d'évaluation externe (par ex, HCERES)

Relevé de conclusions relatif à l'analyse des aspects stratégiques - Proposition

Points traités	Constat / analyse des causes / analyse des risques	Plan d'action
☐ Evolution du contexte réglementaire, ancrage territorial,...		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Evolution des formations en amont et en aval		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Evolution de la profession		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Prise en compte des axes stratégiques de l'établissement		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Orientations stratégiques du projet de formation		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
Synthèse à l'attention de : - la composante - la CFVU (VP et Bureau)		

Indicateurs Conseils de Perfectionnement

Type de diplôme -

Niveau dans le diplôme -

Mention -

Merci de faire votre choix dans l'une ou les 3 listes déroulantes ci-dessus pour visualiser les données disponibles :

Année universitaire 2018-19 (année N-1)

Année universitaire 2018-19 (année N-1)

Recrutement (sources : PARCOURSUP/E-candidat)		
Capacité d'accueil	35	
Nombre de candidatures		
Nombre de candidats inscrits		
Tx de pression (nb de candidatures/capacité d'accueil)	%	
Tx d'attractivité (nb d'inscrits/capacité d'accueil)	%	
Profil scolaire (bac) des candidatures		
Type de bac	Eff.	%
Scientifique		
Littéraire		
Economique et Social		
Technologique		
Professionnel		
Autre		
Non connu		
Département d'obtention du bac	Eff.	%
Vienne		
Deux-Sèvres		
Charente		
Charente-Maritime		
Autres départements		
Etranger		
Non connu		

Année universitaire 2018-19 (année N-1)

Stage (source : AREXIS)		
Nombre de stagiaires		
Caractéristiques du stage		
Lieu du stage	Eff.	%
Région d'études		
Autre région		
A l'étranger		
Non disponible		
Durée du stage	Eff.	%
Moins de 2 mois		
Supérieur ou égale à 2 mois		
Durée non connue		
Répartition des stages gratifiés	Eff.	%
Stage gratifié		
Stage non gratifié		
Non connu		
Montant de la gratification	Eff.	%
Inférieur à 577,5 €		
Comprise entre 577,5 € et 600 €		
Supérieure à 600 €		
Non disponible		

Année universitaire 2018-19 (année N-1)

Profils des inscrits dans la formation (source : Apogée)		
Nombre d'inscriptions premières		
Nombre d'inscriptions secondes		
Profils d'inscription		
Régime d'inscription	Eff.	%
Formation initiale (FI)		
Formation continue (FC)		
Apprentissage (App)		
Reprise d'étude (RE)		
Contrat de professionnalisation (CP)		
Statut	Eff.	%
Réinscrit		
Primo entrant		
Type dernier diplôme obtenu	Eff.	%
Baccalauréat		
DUT		
BTS		
Licence		
Master		
Autre		
Département d'obtention du dernier diplôme	Eff.	%
Vienne		
Deux-Sèvres		
Charente		
Charente-Maritime		
Autres départements		
Etranger		
Non connu		
Type de bac	Eff.	%
Scientifique		
Littéraire		
Economique et Social		
Technologique		
Professionnel		
Autre		
Non connu		
Tx de boursiers	%	
Tx d'étudiants de nationalité étrangère et extracommunautaire	%	

Evaluation des formations (sources : enquête OREVE)		
Tx de participation		%
↳ Connaissance des objectifs de la formation en matière de connaissance et de compétences à acquérir		
↳ Connaissance des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC)		
↳ Enseignements jugés conformes aux contenus annoncés		
Tx de satisfaction du déroulement de l'année univ.		%
Formation initiale (FI)		
Formation continue (FC)		
Apprentissage (App)		
Reprise d'étude (RE)		
Contrat de professionnalisation (CP)		

Année universitaire 2018-19 (année N-1)

Suivi de l'insertion professionnelle (sources : enquête OREVE)		
	6 mois	30 mois
Tx de reponses	%	%
Tx d'insertion professionnelle		
Tx d'emploi	%	%
Tx emploi stable		
Salaire net mensuel médian		
Part des emplois cadre		
Part des emplois à temps plein		
Part des emplois hors région		
Tx de poursuites d'études	%	%
Tx de recherche d'emploi		

Parcours et réussite (sources : Apogée)	
Taux de présence aux examens de fin d'année	%
Taux de réussite	
Taux de réorientation	
Taux de redoublement	

Grille de compte-rendu des Conseils de Perfectionnement

Université de Poitiers

*Ci-dessous un modèle de compte-rendu de réunion relative à l'analyse des aspects pédagogiques
dans le cadre du conseil de perfectionnement*

Relevé de conclusion

Réunion du Conseil de perfectionnement

(Analyse des aspects pédagogiques) (Date)

Formation : ☐ Licence ☐ DUT ☐ Licence professionnelle ☐ Master

Mention :

Etaient présents :

Etaient excusés :

Ordre du jour :

Analyse des aspects pédagogiques de la formation autour des thèmes suivants :

- ☐ Les objectifs de la formation (*en veillant à ce que la répartition des crédits ECTS au sein de chaque parcours type de formation soit en accords avec ces objectifs*) ;
- ☐ Le recrutement ;
- ☐ L'organisation pédagogique ;
- ☐ Les résultats de l'évaluation de la formation (dont le bilan des stages et l'utilisation des TICE dans la pédagogie) ;
- ☐ La réussite des étudiants à la formation ;
- ☐ Le suivi de parcours et l'insertion professionnelle

Supports et données d'analyse :

- ☐ Maquette de la formation (*répartition ECTS*)
- ☐ Suivi du recrutement (indicateurs),
- ☐ Profil des inscrits (indicateurs),
- ☐ Les stages (indicateurs),
- ☐ Résultats des évaluations de la formation (indicateurs issus des enquêtes annuelles)
- ☐ Taux de réussite à la formation (*indicateurs en cours de stabilisation*)
- ☐ Suivi de parcours et de l'insertion professionnelle (indicateurs issus des enquêtes ministère)

Relevé de conclusions relatif à l'analyse des aspects pédagogiques

Points traités	Constat / analyse des causes / analyse des risques	Plan d'action
☐ Objectif de la formation et programme pédagogique <i>Les objectifs visés par la formation (connaissances, compétences à acquérir) sont-ils atteints ?</i>		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Suivi du recrutement / des effectifs étudiants <i>Le recrutement est-il conforme à celui visé par la formation ?</i>		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Evaluation de la formation <i>Méthode / Résultats/ Analyse des résultats</i>		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Bilan des stages <i>Exigence de l'arrêté du 22/01/2014*</i>		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Suivi du taux de réussite à la formation <i>Le taux de réussite est-il en adéquation avec les objectifs fixés par la formation ?</i>		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Suivi de parcours et de l'insertion professionnelle <i>Analyse quantitative et qualitative de l'insertion professionnelle (analyse de la dernière enquête IP)</i>		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
Synthèse à l'attention de : - la composante - la CFVU (VP et Bureau)		

Grille de compte-rendu des Conseils de Perfectionnement

Université de Poitiers

*Ci-dessous un modèle de compte-rendu de réunion relative à **l'analyse des aspects stratégiques**
dans le cadre du conseil de perfectionnement*

Relevé de conclusion

Réunion du Conseil de perfectionnement

(Analyse des aspects stratégiques) (Date)

Formation : ☐ Licence ☐ DUT ☐ Licence professionnelle ☐ Master

Mention :

Etaient présents :

Etaient excusés :

Ordre du jour :

Analyse des aspects stratégiques de la formation autour des thèmes suivants :

- ☐ L'évolution du contexte réglementaire, ancrage territorial, ...
- ☐ L'évolution des formations en amont et en aval
- ☐ L'évolution de la profession (écoute des représentants du monde socio-professionnel pour identifier les attentes en termes de compétences)
- ☐ La prise en compte des axes stratégiques de l'établissement

Supports et données d'analyse :

- ☐ Compte-rendu du conseil de perfectionnement (aspects pédagogiques)
- ☐ Rapport d'autoévaluation de la formation
- ☐ Rapport d'évaluation externe (par ex, HCERES)

Relevé de conclusions relatif à l'analyse des aspects stratégiques - Proposition

Points traités	Constat / analyse des causes / analyse des risques	Plan d'action
☐ Evolution du contexte réglementaire, ancrage territorial,...		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Evolution des formations en amont et en aval		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Le cas échéant, évolution des métiers et du tissu socioéconomique pour identifier les attentes en terme de compétences		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Prise en compte des axes stratégiques de l'établissement		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
☐ Conclusion : pistes de développement pour l'année suivante		Quoi ? Comment ? Qui ? Quand ?
Synthèse à l'attention de : - la composante - la CFVU (VP et Bureau)		

CONCLUSION GENERALE (Pistes de développement pour l'année suivante) :

Conseils de perfectionnement

Université de Poitiers

Indicateurs de suivi des formations - proposition

Afin de faciliter le déroulement et la démarche des conseils de perfectionnement, l'OREVE a été chargé de la mise à disposition de données et indicateurs exploités dans le cadre du pilotage des formations. Ces indicateurs renseignés sont mis à disposition au début du mois d'octobre et portent sur l'année universitaire N-1.

Ces données et indicateurs sont organisés autour de **6 grandes thématiques** :

- **Le recrutement au sein de la formation (mention)**, qui se décline via les éléments suivants :
 - ↳ La capacité d'accueil
 - ↳ Le taux de pression (nb de candidatures/capacité d'accueil)
 - ↳ Le taux d'attractivité (nb d'inscrits / capacité d'accueil)
 - ↳ Le profil scolaire des candidats :
 - ✓ Type de bac : *un critère qui risque d'évoluer avec le déploiement de la réforme du bac en cours*
 - ✓ Département d'obtention du bac
- **Les effectifs inscrits** :
 - ↳ Les inscriptions principales ou premières, réparties selon leur profil (ou régime) de suivi de la formation : formation initiale, continue, en apprentissage, en reprise d'études ou en contrat de professionnalisation
 - ↳ Les inscription secondes
 - ↳ Le profil des étudiants inscrits :
 - ✓ Régime d'inscription
 - ✓ Statut (réinscription ou primo entrant)
 - ✓ Dernier diplôme obtenu
 - ✓ Département du dernier diplôme obtenu
 - ✓ Type de bac : *un critère qui risque d'évoluer avec le déploiement de la réforme du bac en cours*
 - ↳ Les effectifs boursiers
 - ↳ Les effectifs de nationalité étrangère et/ou extracommunautaires
- **Les caractéristiques des stages** :
 - ↳ Taux d'inscrits en formation initiale réalisant un stage
 - ↳ La répartition des stagiaires selon le lieu du stage (stage réalisé en région, autre département, à l'étranger)
 - ↳ La répartition des stagiaires selon la durée du stage
 - ↳ La répartition des stagiaires selon le montant de la gratification proposée

- **Le parcours et la réussite** (*Données et indicateurs en cours de construction et de stabilisation*):
 - ↳ Taux de poursuite d'études dans le même champ disciplinaire
 - ↳ Taux de présence aux examens de l'année
 - ↳ Taux de réussite aux examens
- **L'évaluation des formations par les étudiants et les stagiaires de la formation continue** :
 - ↳ Taux de participation aux enquêtes d'évaluation des formations
 - ↳ La connaissance des objectifs de la formation en matière de connaissances et compétences à acquérir
 - ↳ La connaissance des modalités de contrôles de connaissances et de compétences (MCCC)
 - ↳ La perception de la conformité des enseignements aux contenus annoncés
 - ↳ La satisfaction du déroulement de l'année universitaire (selon le régime d'inscription pour les LP, DUT et Master)
- **Le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés** :
 - ↳ Taux de participation aux enquêtes d'insertion
 - ↳ Taux d'insertion
 - ↳ Taux d'emploi :
 - ✓ Taux d'emplois stables
 - ✓ Montant en euros du salaire net mensuel médian
 - ✓ Part des emplois de niveau cadre
 - ✓ Part des emplois à temps plein
 - ✓ Part des emplois hors région (taux de mobilité)
 - ✓ En document joint, le répertoire des emplois occupés (voir annexe)
 - ↳ Taux de poursuite d'études
 - ✓ En document joint, le répertoire des formations suivies (voir annexe)
 - ↳ Taux de recherche d'emploi

Sources utilisées pour renseigner les indicateurs

Thématiques	Sources des données
Recrutement	Parcoursup et E-candidat
Effectifs inscrits	Apogée
Parcours et réussite	Apogée
Caractéristiques des stages	Enquête annuelle STATPRO - AREXIS
Evaluation des formations	Enquête annuelle des évaluations de formation (enquête établissement)
Suivi de l'insertion professionnelle	Enquêtes de suivi annuelles menées 6 et 30 mois après obtention du diplôme